



NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 38

Juillet-Septembre 2002

Le 4e Congrès de la CGS s'est tenu à Moscou

Le 12 septembre 2002, le 4e Congrès de la Confédération générale des syndicats a eu lieu à Moscou. 153 délégués représentant 75 millions de syndiqués, adhérents aux 10 centrales nationales des pays CEI et aux 37 unions syndicales sectorielles internationales, ont participé à ses travaux.

Y ont assisté des invités des organisations amies suivantes: Confédération mondiale du travail, Fédération syndicale mondiale, Confédération internationale des syndicats arabes, Organisation de l'unité syndicale africaine, Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, Fédération générale des syndicats de Chine, ainsi que de l'Organisation internationale du Travail. En outre, le Secrétaire général de la CES et le Comité central de la Confédération générale du travail du Viêt-nam ont adressé au Congrès leurs messages de salutation.

Les invités d'honneur: Guennadi Seleznev, Président de la Douma de la Fédération de Russie, Youri Yarov, Secrétaire exécutif de la CEI, Victor Gloukhikh, Président du Congrès international d'industriels et d'entrepreneurs, Lioudmila Chvetsova, Premier Vice-Maire de Moscou et autres personnalités publiques et d'Etat ont intervenu au Congrès.

On a donné lecture des messages des Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldavie, du Tadjikistan, du Secrétaire

général du Conseil de l'Assemblée Interparlementaire, du Maire de Moscou.

Le Congrès a examiné les points ci-dessous:

- * Rapport d'activité du Comité exécutif de la CGS depuis son 3e Congrès et orientations principales de la Confédération générale des syndicats pour les années 2002–2007;
- * Rapport de la Commission de contrôle de la CGS;
- * Statuts de la CGS;
- * Règlement de la Commission de contrôle;
- * Election du président et des vice-présidents de la CGS;
- * Formation du Comité exécutif de la CGS;
- * Election de la Commission de contrôle de la CGS;
- * Déclarations, appels et résolutions du 4e Congrès de la CGS.

Présentant le rapport d'activité, Vladimir Scherbakov, Président de la CGS a dit que les syndicats ont beaucoup contribué ces dernières années à créer un nouveau système de rapports sociaux et de travail, à développer la concertation sociale civilisée. Il a appelé les syndicats de la Communauté à s'unir autour des objectifs

tels que: amélioration qualitative de la vie des gens, construction d'un espace social commun dans la CEI, développement et consolidation du mouvement syndical dans la région.

Réunis par la CGS, les syndicats sont capables aujourd'hui de résoudre des problèmes les plus complexes posés par le temps moderne. «Pour y parvenir, nous avons tout: la solidarité éprouvée par ces derniers temps, des connaissances acquises au cours de la difficile période de transition, des leaders dynamiques et modernes de nos organisations affiliées, de l'expérience précieuse du travail syndical», a souligné Vladimir Scherbakov.

Les premiers responsables de toutes les centrales syndicales des pays CEI et de plusieurs UIS ont intervenu aux discussions.

Par la majorité des voix, le Congrès a approuvé l'activité du Comité exécutif de la CGS pendant la période écoulée et a adopté le rapport de la Commission de contrôle.

Vladimir Scherbakov a été réélu Président de la CGS; Alexandre Djindjolia, Ermek Jaksélékov, Evgueni Lébédév, Natalia Podchibiakina, Albert Potapov, Valéry Youriev, Vice-Présidents.

Le Congrès a formé le Comité exécutif de 25 personnes: Président de la CGS, tous les Vice-Présidents, représentants des centrales syndicales nationales, premiers responsables des unions syndicales sectorielles internationales.

Vladimir Kanychev a été élu Président de la Commission de contrôle de la CGS.

Les congressistes ont décidé de ne pas modifier les Statuts et le Règlement de la Commission de contrôle de la CGS.

Les groupes de travail, composés de délégués des organisations affiliées, ont établi et soumis au Congrès des projets de documents finals.

«Les grandes orientations de l'activité de la CGS pour les années 2002-2007» est le document principal adopté par le 4e Congrès.

Sont également adoptés:

* la déclaration «Un salaire décent aux travailleurs des pays CEI»;

* la déclaration «Sur la sécurité sociale des travailleurs»;

* l'appel aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays CEI concernant le développement de l'intégration;

* la résolution «Mondialisation et position des syndicats des pays CEI»;

* la déclaration «Renforcer la solidarité internationale, avancer vers l'unité des syndicats du monde!».

La CGS et l'Assemblée Interparlementaire renforcent leur coopération

Une rencontre entre les responsables de la CGS et Mikhaïl Krotov, Secrétaire général de l'Assemblée Interparlementaire (AIP) des Etats membres de la CEI, a eu lieu le 24 septembre dernier à Moscou au siège de la Confédération. Ladite Assemblée a célébré cette année son 10e anniversaire.

Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a beaucoup apprécié le rôle de l'AIP dans la mise en oeuvre dans la CEI des relations de partenariat parlementaires-syndicats. En réalité, la CGS a le droit d'initiative législative au niveau de l'AIP.

Les interlocuteurs ont échangé d'opinions sur les problèmes de la coopération ultérieure dans le domaine du travail législatif. Aujourd'hui, a constaté Mikhaïl Krotov, il y a des demandes d'élaborer plus de 200 actes législatifs appelés à harmoniser les législations des pays CEI. Il a demandé à la CGS de donner son opinion sur l'opportunité de leur examen et de se

prononcer sur certains projets de loi. A son avis, la CGS ne peut pas se limiter uniquement aux propositions de loi de caractère social, mais elle doit avoir des approches plus larges aux problèmes de l'intégration.

Séjour du Directeur général du BIT à Moscou

Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, a visité cet été Moscou pour rencontrer des représentants des partenaires principaux dans le domaine des rapports sociaux et de travail.

Lors des rencontres, l'attention particulière a été portée sur le programme de coopération entre la Fédération de Russie et l'OIT, programme signé en mars dernier. Il s'agit, notamment, d'établir une stratégie nationale pour supprimer l'emploi à basse rémunération, augmenter les revenus de la population et accroître le rôle du salaire pour encourager le travail.

Juan Somavia s'est entretenu avec des membres du gouvernement, notamment, avec le premier ministre et le ministre du Travail et des Affaires sociales, ainsi qu'avec le Directeur général de l'Union des employeurs de Russie.

Au cours des pourparlers avec Mikhaïl Chmakov, Président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), ont été abordées les questions visant à appliquer le Programme «Russie-OIT», à rendre plus actif le travail de la Fédération au Conseil d'Administration de l'OIT dont fait partie un représentant des syndicats russes. Mikhaïl Chmakov s'est déclaré satisfait du fait que l'OIT effectuera un travail suivi d'appréciation des conséquences sociales attendues de l'adhésion de la Russie à l'OMC.

Le Président de la CGS rencontre des collègues étrangers

Le 31 juillet 2002, Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a reçu une délégation

du Conseil général des syndicats des travailleurs des transports du Japon (KOUN-ROKYO). La délégation était conduite par Takahashi Tadao, Secrétaire général adjoint de KOUN-ROKYO, et comprenait 4 responsables des syndicats des transports. Elle a été invitée en Russie par l'UIS des salariés du transport automobile et du réseau routier et par le syndicat russe du même secteur.

Le Président de la CGS a fait connaître aux syndicalistes japonais les objectifs et les tâches de la Confédération, les principes de sa constitution, les orientations de son activité, le cours des préparatifs au 4e Congrès de la CGS.

La situation socio-économique dans la CEI et la lutte contre la mainmise croissante des compagnies multinationales sur la région ont particulièrement attiré l'attention des interlocuteurs. Ils ont également abordé les problèmes de la coopération syndicale internationale dans le contexte de la mondialisation économique et ceux de la coopération des organisations, affiliées à la CGS, avec les syndicats similaires du Japon.

* * *

Le 19 août dernier, Vladimir Scherbakov s'est entretenu avec une délégation du Syndicat général des travailleurs de l'agriculture et de l'irrigation d'Egypte représenté par Mohamed Vahi El-Din Mohamed Ismail, Secrétaire général, et El-Sayed El-Araby Ali Mohamed Keseiba, Vice-Président.

Au cours de l'entretien, le Président de la CGS a informé les invités de la situation socio-économique dans la CEI. L'état de l'agriculture, les conséquences de l'adoption en Russie de la loi sur le vente-achat libre des terres ont fait l'objet de la discussion.

Les hôtes égyptiens ont pris connaissance des objectifs et des tâches de la CGS, de ses activités courantes qui visent à contribuer aux processus d'intégration en cours dans la CEI, à consolider la position des syndicats

dans la Communauté, à soutenir leur lutte pour la défense des travailleurs dans les conditions de la mondialisation et de l'impact croissant des sociétés multinationales. Il a été aussi question de la préparation au 4e Congrès de la CGS.

Congrès extraordinaire de la FSB

Le Congrès extraordinaire de la Fédération des syndicats de Biélorussie, tenu les 18-19 septembre 2002 à Minsk, a examiné les voies de développement du mouvement syndical après le changement de leader de la FSB.

Léonid Kozik, le nouveau Président de la Fédération, a exposé dans son rapport les orientations et les objectifs des syndicats. Selon lui, leur tâche prioritaire consiste à «construire un Etat de droit, démocratique et social», à perfectionner le partenariat social. Une telle idéologie permettra de renforcer la Fédération sur le plan de l'organisation et des cadres, de mieux protéger les droits des travailleurs et d'assurer l'augmentation continue de leur niveau de vie. Cependant, estime L.Kozik, tout cela est possible à condition que les rapports avec les pouvoirs soient basés sur la coopération et non sur la confrontation.

Alexandre Loukachenko, Président de Biélorussie et, en l'occurrence, délégué au Congrès, a soutenu et développé cette idée.

«Si les responsables syndicaux veulent avoir le soutien et la participation du chef de l'Etat aux affaires intérieures des syndicats, à vos problèmes, j'y suis prêt», a-t-il déclaré. Dans les conditions où les organisations politiques et sociales puissantes sont absentes, le Président en tant que chef d'Etat a besoin des syndicats forts. Il est disposé à prendre des mesures pour «intégrer les syndicats dans le processus du renouveau, dans le système du pouvoir d'Etat».

En général, les délégués ont soutenu l'orientation proposée par le Président du pays et le Président de la FSB.

Léonid Kozik a proposé aux délégués de confirmer son mandat pour écarter d'éventuelles doutes à propos de la légitimité des pouvoirs du Président de la FSB. Cette proposition a été adoptée par le vote.

Les délégués ont réagi avec satisfaction à l'information relative à la décision gouvernementale du 18 septembre portant sur le prélèvement des cotisations syndicales. Désormais, la retenue de la cotisation à la source suivie du virement bancaire sur le compte du syndicat s'effectuera selon une demande écrite du syndiqué.

Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a participé aux travaux du Congrès. Vadim Borissov, représentant de la CISL, y a assisté en qualité d'observateur.

Géorgie: les syndicats sont préoccupés par la situation dans l'énergie

Vu la situation difficile dans le secteur d'énergie, l'Union des syndicats de Géorgie (USG) a mené, conjointement avec la CISL, une campagne syndicale pendant la période du 26 juin au 1er juillet 2002.

Dans le cadre de cette campagne, un stage a été organisé pour des militants syndicaux de l'énergie et de l'industrie électrotechnique. La motivation de l'adhésion au syndicat, l'activité des firmes multinationales en Géorgie, l'organisation des actions syndicales, la campagne internationale, menée par la CISL contre la violation des droits syndicaux, ont fait l'objet des discussions.

Avant l'ouverture du stage, Irakli Tougouchi, Président de l'USG, s'est entretenu avec des journalistes et a fait savoir la position de la centrale syndicale sur les problèmes dans le secteur d'énergie.

Le 28 juin, l'USG a organisé une importante action de protestation devant le siège de la Commission nationale de régulation de

l'énergie et de commercialisation en gros de l'électricité en Géorgie. Les manifestants ont revendiqué de payer les arriérés de salaires (30 millions de dollars US) et ont protesté contre le transfert de la gestion des compagnies énergétiques à la société irlandaise «ESB International» qui programme une suppression massive d'emplois.

Kazakhstan: aide des parlementaires aux syndicats

A la Maison des syndicats à Astana, a eu lieu une réunion des responsables et militants de la Fédération des syndicats du Kazakhstan (FSK) avec le groupe parlementaire «Enbek» qui coopère activement avec les organisations syndicales du pays.

Il s'agissait de discuter des efforts communs à appliquer pour faire adopter dans les meilleurs délais des modifications aux lois sur le travail, la sécurité au travail, sur la sécurité sociale et aux autres actes législatifs. Ces modifications sont nécessaires, notamment, pour élever les pensions de retraite, augmenter la rémunération du travail, en premier lieu, le SMIG.

Les participants à la réunion ont aussi examiné la possibilité de rétablir la justice pour les travailleurs qui ont l'ancienneté requise du travail dans des entreprises aux conditions dures. Ces gens-là ont été privés d'avantages qu'ils avaient auparavant. Il a été décidé d'établir un projet de loi sur les prestations spéciales de l'Etat en faveur de cette catégorie de citoyens. Dans cette affaire, la Fédération ne renoncera pas à ces revendications, a déclaré à la réunion Siazbek Moukachev, Président de la FSK.

Kazakhstan: le conflit est clos?

Dans le numéro précédant d'«Inform-Contact», nous avons publié l'appel de la CGS au sujet de la situation dans l'usine «Nefteorgsyntez» à Chimkent (Kazakhstan). L'entreprise appartient à la compagnie transnationale canadienne «Harricane

Hydrocarbons Ltd». Sa direction a refusé de maintenir le dialogue social avec le syndicat pendant la préparation et la mise en oeuvre de la restructuration qui menaçait les deux tiers du personnel de licenciement.

Selon l'information émanant de la Fédération des syndicats du Kazakhstan et de l'Union internationale des syndicats des industries chimiques et assimilées, l'administration de l'entreprise et le syndicat sont parvenus à un accord sur les problèmes liés à la fragmentation de l'usine.

Conformément à la Loi «Sur le travail en République du Kazakhstan», sont garantis de nouveaux emplois à tous les salariés touchés par la restructuration. Ils percevront le salaire mensuel et le paiement du congé annuel. En plus, la direction s'engage à verser des indemnités supplémentaires. A la suite de la signature de l'accord collectif, chaque salarié, employé dans une nouvelle unité de production, percevra 75000 tengues (490 dollars US).

Moldavie: complément à l'Accord collectif

La Confédération des syndicats de la République de Moldavie (affiliée à la CGS), la Confédération des syndicats libres, le gouvernement et la Confédération nationale du patronat ont signé une Convention complémentaire à l'Accord collectif national pour 2001. Le gouvernement a accepté de prolonger l'actuel Accord collectif national jusqu'à la fin de l'année 2002, de mettre en vigueur ladite Convention complémentaire.

Cette Convention prévoit de nouvelles mesures à prendre dans les domaines suivants: stabilisation économique, emploi de la population, rémunération du travail, assistance sociale, protection du travail et de la santé, ainsi que la participation des partenaires sociaux au travail législatif, le renforcement de la protection sociale et juridique des travailleurs.

Le gouvernement s'est engagé à établir, conjointement avec les partenaires sociaux,

de nouvelles lois sur l'accord collectif et le contrat de travail individuel, sur les procédures de solution des conflits de travail, sur les régimes sectoriels d'assurance vieillesse. En outre, le gouvernement initiera la ratification de sept conventions de l'OIT, y compris la convention «Sur la sécurité et la santé dans l'agriculture».

Russie: la tension sociale persiste

La non-application par les pouvoirs publics et les employeurs des accords conclus avec la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) est à l'origine de l'aggravation, ces derniers temps, de la situation dans les rapports sociaux et de travail.

Les arriérés de salaires ont recommencé à monter. Fin août 2002, ils se sont chiffrés à 1,13 milliard de dollars. Le niveau du salaire reste très bas, les prix des services et du loyer ont augmenté de 50 % l'année dernière. Les régimes de sécurité sociale obligatoire sont quasiment inexistant, le passage aux assurances sociales budgétaires a conduit à la chute de la protection sociale des salariés et de leurs familles.

Pour cette raison, le Comité exécutif de la FNPR a décrété de mener le 17 octobre 2002 une action syndicale générale «Pour un salaire décent et les garanties sociales» sous forme de manifestations, grèves et débrayages.

Le Comité exécutif a approuvé les principales revendications aux pouvoirs publics et aux employeurs, à savoir:

- * Payer sans délais les arriérés de salaires, verser régulièrement les salaires dont le montant doit assurer une vie décente;
- * Porter le CMIG à un niveau au moins égal au minimum vital;
- * Ne pas permettre d'augmenter les prix des services et du loyer sans avoir majoré les salaires;

- * Rétablir la sécurité sociale obligatoire et solidaire, annuler l'impôt de cotisation sociale généralisée;

- * Maintenir le système de repos et de cure des travailleurs et de leurs familles.

Russie: les jeunes, adhérez au syndicat!

Les 19–20 septembre 2002, la FNPR a tenu à Moscou un Forum syndical national de la jeunesse «L'avenir commence aujourd'hui – adhère au syndicat!». Les 400 jeunes militants syndicalistes ont étudié les trois points principaux:

- * Comment motiver l'adhésion des jeunes au syndicat;
- * Politique syndicale par rapport à la jeunesse;
- * Doctrine de la politique d'Etat à l'égard des jeunes.

Le Forum a clôturé ses travaux par l'adoption d'une résolution sur les revendications à adresser au Président, au gouvernement et au parlement, ainsi que de l'Appel aux jeunes travailleurs, étudiants et élèves et de l'Appel aux syndicats de Russie. Les participants ont demandé de créer des emplois jeunes (un Russe sur trois de moins de 35 ans n'a pas de travail), d'élever les salaires et les bourses d'étudiants qui restent très bas, de rétablir le droit à l'éducation et aux soins médicaux gratuits.

«Personne ne résoudra pour nous ces problèmes et bien d'autres, est-il dit dans un des Appels. Aujourd'hui, le temps est venu de nous occuper de notre avenir. Pour le faire, il nous faut nous unir en syndicats, faire preuve de solidarité, d'unité et d'activité sociale. Ainsi, nous obtiendrons le droit réel au travail et à sa rémunération décente, la protection juridique et trouverons la solution de plusieurs problèmes vitaux.

Tadjikistan: l'Accord général est signé

La stabilisation permanente de la vie socio-politique et économique au

Tadjikistan offre plus de possibilités pour la mise en oeuvre du partenariat social.

En juillet dernier, l'Accord général pour 2003-2005 a été approuvé et signé par la Fédération des syndicats du Tadjikistan, l'Union des employeurs et le gouvernement.

Il comprend plus de 80 engagements réciproques des parties visant à stabiliser la production et à développer l'économie, à supprimer la tension sur le marché d'emploi. Le document met l'accent sur la défense des droits et intérêts des travailleurs, la sécurité au travail, sur le paiement des arriérés de salaires et une meilleure rémunération du travail.

L'Accord prévoit également des mesures à prendre pour organiser le repos et la cure des travailleurs, garantir les droits à la sécurité sociale, pour protéger les salariés pendant la période de transition.

Document:

Déclaration de la Confédération générale des syndicats

«Le Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) s'ouvre aujourd'hui à Johannesburg (RSA).

Il y a 10 ans, le Sommet de Rio de Janeiro a adopté un document historique, Déclaration de Rio. Elle relie, pour la première fois, les objectifs du développement social avec la nécessité de ménager l'environnement et détermine les obligations des Etats dans ce domaine. En développement de cette Déclaration, il a été signé en 1997 à Kyoto (Japon) le protocole sur la sauvegarde du climat mondial qui a établi les règles de réduction des émissions dans l'atmosphère des éléments polluants. Malheureusement, ce document n'est toujours pas ratifié par certains grandes puissances, notamment par les Etats-Unis, le premier responsable de la pollution de l'environnement mondial.

Plusieurs spécialistes expliquent les calamités naturelles de grande envergure, survenues

cette année, par «l'effet de serre», autrement dit, par le réchauffement climatique. Donc, il est urgent d'appliquer les dispositions des documents universels adoptés à Rio de Janeiro et à Kyoto.

Depuis plusieurs années, le mouvement syndical mondial concentre en permanence son attention sur les problèmes de protection de l'environnement, particulièrement, du milieu du travail. Dès les années 70, ces problèmes faisaient l'objet des discussions au niveau des conférences syndicales européennes. Les centrales syndicales nationales, régionales et mondiales ont approuvé les documents de l'ONU relatifs au développement durable, et depuis, elles se prononcent de manière conséquente pour la prise de mesures en vue de les appliquer.

Le jour d'ouverture du rendez-vous mondial de Johannesburg, la Confédération générale des syndicats réaffirme sa solidarité avec les revendications justes du monde syndical: accroître, à tous les niveaux, les allocations pour le développement durable, discuter de ce problème dans le cadre du tripartisme, tenir compte de l'opinion des travailleurs quant à l'amélioration du milieu du travail. La CGS soutient les efforts du mouvement syndical mondial pour accroître sa contribution aux activités des institutions de l'ONU s'occupant des questions du développement durable.

Soulignant l'importance particulière dudit problème pour les pays de la Communauté des Etats Indépendants, pour leurs travailleurs et leurs peuples, la Confédération générale des syndicats lance un appel aux gouvernements des pays CEI à prendre des mesures les plus sérieuses pour l'application intégrale des documents internationaux sur la défense de l'environnement et la protection du milieu du travail dans le contexte du développement social.

Nous appelons une nouvelle fois les syndicats des pays CEI à apporter une contribution active à la lutte syndicale internationale pour la mise en oeuvre des résolutions, qui seront adoptées à Johannesburg, pour concourir au succès du développement durable dans leurs pays».

Moscou, le 26 août 2002.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915
+7(095) 938-8339
TÉLEX 411010
SITE INTERNET: www.vkp.ru; E-MAIL: inter@vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru